

Communiqué de presse

Le 23 janvier 2024

La CCI Rouen Métropole et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre signent une convention de partenariat

Mardi 23 janvier 2024, **Patrick COQUELET, Président de la Délégation de Dieppe de la CCI Rouen Métropole** et **Jérôme LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre** ont signé un accord de partenariat triennal en matière de développement économique.

Un partenariat en faveur de l'économie locale

Le développement économique figure parmi les priorités de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre qui s'est donnée pour ambition de créer les conditions favorables à ce développement sur l'ensemble de son territoire.

La CCI Rouen Métropole est un acteur privilégié de l'appui aux entreprises et de l'animation économique de son territoire. Grâce à sa présence en proximité, la CCI bénéficie de contacts permanents avec les entreprises et d'une excellente connaissance de l'économie et des réseaux du territoire.

La Communauté de Communes et la CCI ont donc décidé de signer un accord de partenariat dans le but de **renforcer les collaborations au bénéfice des porteurs de projet, des entreprises et plus largement du développement économique du territoire.**

Ce partenariat répond à une **ambition partagée par les 2 structures de travailler ensemble** en renforçant mutuellement leurs connaissances et leurs capacités d'action dans le champ économique local. Dans ce domaine, la CCI a développé différentes modalités d'intervention qui peuvent venir compléter l'action de la Communauté de Communes.

Un partenariat basé sur une coopération à long terme

Ce partenariat s'inscrit dans la continuité de la 1^{ère} convention signée le 21 mars 2018 et a pour objectif de fixer des orientations communes et de définir des actions spécifiques au territoire.

Les orientations communes

- **Simplifier le parcours des entrepreneurs** par une intervention collaborative : guichet unique, échanges d'informations, simplification des démarches pour les entreprises.

Pour les porteurs de projet potentiellement créateurs ou repreneurs d'entreprises, la Communauté de communes assure le relai du dispositif régional « Ici je monte ma boîte » via la CCI ou la Chambre de Métiers et de l'Artisanat selon l'activité envisagée.

Pour les entrepreneurs ayant un projet de développement, la Communauté de Communes assure le relai vers l'accompagnement des entreprises proposé par la CCI Rouen Métropole.

- **Echanger des informations** sur la détection d'actions partenariales potentielles initiées et bénéficiant de financements de l'Europe, de l'Etat et de la Région, les projets d'implantation en cours, les entreprises en difficultés et les projets d'investissements et de développement des entreprises.
- **Partager la connaissance du territoire** pour favoriser son attractivité, inciter de nouvelles entreprises à s'implanter et développer la création d'emplois dans tous les secteurs y compris le tourisme.
- **Contribuer à l'élaboration de documents d'urbanisme** propices au développement des entreprises.
- **Animer les diverses communautés d'entreprises** sur le territoire, notamment les rencontres inter-entreprises.

Les actions spécifiques au territoire

- **Le foncier**

Les entreprises en développement ou en recherche d'une nouvelle implantation sont très souvent confrontées à la difficulté de trouver des terrains disponibles, difficulté accrue dans le cadre de l'objectif « Zéro Artificialisation Net ». Dans ce contexte, cette action vise à identifier et à optimiser des surfaces susceptibles d'accueillir des activités économiques, à sensibiliser et à accompagner les chefs d'entreprise.

- **Les besoins en compétences**

Le marché du travail est aujourd'hui tendu pour les employeurs particulièrement dans les métiers de l'Industrie confrontés à un manque de candidats et de compétences. La situation risque de ne pas s'améliorer dans les années à venir avec le Grand Carénage de la centrale nucléaire de Paluel programmé en 2025/2026 puis la construction de l'EPR2 de Penly par la suite. Le territoire de la Côte d'Albâtre souhaite dès aujourd'hui agir pour favoriser l'attractivité des compétences afin que les entreprises puissent continuer à se développer.

Les actions proposées seront orientées autour de trois axes :

- Identifier les besoins en compétences pour les 4 années à venir sur le territoire
- Favoriser le sourcing de candidats
- Sensibiliser et accompagner les employeurs dans leur process de recrutement

En associant leurs compétences, Elus et collaborateurs de la CCI Rouen Métropole et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre entendent travailler de concert au développement des entreprises et du territoire.

Contacts presse

Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Elise Thieulin - T. 02 35 57 97 91 service.communication@cote-albatre.com

CCI Rouen Métropole

Estelle Chalmé - T. 06 98 29 05 66 estelle.chalme@normandie.cci.fr